

II. L'Isère est un département fortement urbanisé

Au centre de la région, le département de l'Isère qui héberge plus d'un million d'habitants avec une densité très forte de 126 habitants au km² habitable, a fortement développé son urbanisation (9000 permis de construire/an, 1500 hectares de terre agricole perdus chaque année) et ses infrastructures de transport (300 km d'autoroutes, 13240 km de routes, 480 km de voies ferrées) sans compter les projets à l'étude. Le département compte près de 1000 hectares de carrières et a perdu 50 % des zones humides et des forêts alluviales en 20 ans. Il produit 40 % de la puissance hydroélectrique de Rhône-Alpes, possède deux centrales nucléaires, et une forte densité de réseaux électriques aériens.

Dans le cadre de la politique Espace Naturel Sensible, le Conseil général contribue à une meilleure connaissance du patrimoine naturel isérois, préserve des noyaux de biodiversité en assurant la maîtrise foncière ou d'usage d'une centaine de sites naturels en 2005 avec la participation des collectivités locales. Il contribue à la recherche de solutions de sauvegarde en mettant en place des passages à faune.

Le Conseil général a aussi élaboré un Document d'objectifs prioritaires départemental (DOP) en faveur de la faune sauvage, qui fait l'objet d'un plan d'action mené en relation avec le Centre Ornithologique Rhône-Alpes, pour des opérations de sauvetage des amphibiens et la Fédération départementale des chasseurs pour la protection du Tétrasyre.

Déjà fortement transformés par une agriculture intensive, les espaces naturels sont encore réduits et totalement fragmentés par de nombreuses infrastructures.



Les espaces naturels se réduisent.

Inversement, les zones montagneuses et collinaires ont pu conserver d'importantes surfaces de milieux naturels très favorables au développement d'une faune diversifiée parfois abondante.